



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : DGA Développement du Territoire  
Réf : LP/AL/NT  
Tél. : 0466564234

C2026\_04\_14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (96)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Meryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Elisabeth NAAMAR suppléante de Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Léa BOYER, Thibault PELLISSIER

**POUVOIRS (11)** : Sylvain ANDRE pouvoir à Jennifer WILLENS, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN pouvoir à Valérie MEUNIER, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSACKOUN, Frédérique COUDEYRE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Alexandra LAGULHON pouvoir à Martine MAGNE, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX

**ABSENTS EXCUSÉS (05)** : Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

**Objet** : Avenir de l'aérodrome d'Alès-Cévennes à Deaux – Affirmation de l'intérêt de l'équipement et demande de suspension de la procédure de fermeture et de déclassement

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté de ministériel du 7 avril 1971, autorisant la CCI d'Alès à créer un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique sur les communes de Deaux et Vézénobres et dénommé Aérodrome d'Alès-Cévennes à Deaux,

**Vu** les statuts d'Alès Agglomération qui lui donne la compétence en matière de zones d'activités aéroportuaire,

**Considérant** que l'aérodrome d'Alès-Cévennes à Deaux, ouvert à la circulation aérienne publique depuis le 9 mai 1975, constitue une infrastructure structurante du territoire d'Alès Agglomération,

**Considérant** que cette plateforme aéronautique dispose d'une piste homologuée de 1 400 mètres permettant l'accueil d'aéronefs jusqu'à 19 tonnes et accueille plusieurs activités aéronautiques, de formation et de loisirs sur un espace de 45 hectares,

**Considérant** que les terrains constitutifs de cet espace sont situés sur les communes de Deaux et de Vézénobres et ont été cédés gratuitement par ces communes par délibérations successives en date du 23 mars 1970 et du 6 mars 1971 concernant la commune de Deaux et du 15 septembre 1970 et 04 mars 1971 concernant la commune de Vézénobres,

**Considérant** qu'il s'agit d'un équipement d'intérêt général ayant un rôle déterminant dans l'accessibilité et la sécurité du bassin alésien,

**Considérant** que cet aérodrome est la seule infrastructure aéroportuaire de ce niveau du territoire communautaire,

**Considérant** que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard souhaite céder l'aérodrome et a engagé sans concertation en janvier 2024 une procédure de fermeture et de déclassement de ce dernier,

**Considérant** qu'Alès Agglomération a, à plusieurs reprises, manifesté son intérêt pour le maintien de cette infrastructure et a délibéré en 2016 pour se porter acquéreur de la Plate-Forme,

**Considérant** que le maintien de l'aérodrome présente un intérêt majeur pour le territoire en matière de mobilité, de développement économique, de tourisme, de formation aéronautique, de sécurité civile et de lutte contre les incendies,

**Considérant** que ce maintien doit s'accompagner d'un véritable mode de gestion de l'infrastructure afin de garantir la sécurité des usagers, d'un programme d'investissement afin de la moderniser et ainsi garantir la limitation des nuisances des communes riveraines,

**Considérant** que l'aérodrome constitue un support potentiel pour le développement de nouvelles mobilités aériennes décarbonées et représente un atout pour l'attractivité économique du bassin alésien,

**Considérant** que la CCI du Gard a reçu des offres d'opérateurs photovoltaïques souhaitant développer des projets de centrale solaire avec maintien de l'activité aéronautique,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

## **DÉCIDE**

- D'affirmer solennellement la volonté d'Alès Agglomération de conserver sur son territoire l'aérodrome d'Alès-Cévennes à Deaux et de préserver durablement sa vocation aéronautique ;

- De reconnaître l'intérêt stratégique, économique, environnemental, touristique, éducatif et sécuritaire de cet équipement pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- D'apporter son soutien à toute initiative, projet public ou privé compatible avec le maintien de la vocation aéronautique du site et susceptible d'assurer la pérennité de l'aérodrome et sa modernisation ;
- De demander officiellement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard de suspendre sans délai la procédure de fermeture et de déclassement engagée auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, afin de permettre l'examen concerté de solutions alternatives garantissant le maintien de l'infrastructure ;

## SOLLICITE

L'État, la Région Occitanie, le Département du Gard ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels concernés afin qu'ils accompagnent les démarches visant à préserver cet équipement d'intérêt territorial ;

## AUTORISE

Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager les discussions utiles avec l'ensemble des acteurs concernés.

**Votants : 107**  
**Pour : 107 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**

